

Image not found or type unknown



SUCCESSION ONCLE-NEVEU : EVALUATION MAISON BRULEE

Par **LIMOGHEEM**, le **06/05/2013** à **12:53**

Mon oncle est décédé dans l'incendie de sa maison. Il m'a désigné par testament comme l'unique héritier (il est célibataire et sans enfant). Pour la succession, comment va être évaluée la maison qui est brûlée à 60% (sachant que je vais être indemnisé par l'assurance pour pouvoir reconstruire)? Je souhaiterais payer les droits de succession (qui vont s'élever à 55%) par fractionnement, mais l'administration fiscale veut une garantie, mais comment prendre une hypothèque ou un nantissement sur un bien partiellement brûlé? Merci pour vos réponses